



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



Académie de Dijon  
Collège "CLOS DE POUILLY"  
19 rue Henri Farman - BP 66081  
21060 DIJON CEDEX  
☎ 03 80 74 44 74  
Fax : 03.80.74.69.20

## MODALITÉS DU CONCOURS D'ENTRÉE EN CLASSE DE 6<sup>ème</sup> DANS LA « SECTION INTERNATIONALE BRITANNIQUE »

Pour la rentrée 2018 au collège Clos de Pouilly à Dijon

### Information aux parents d'élèves de CM2

Le collège Clos de Pouilly de Dijon offre, pour la cinquième année consécutive, à la rentrée de septembre 2018, une opportunité de "**section internationale britannique**" dès la classe de 6<sup>ème</sup>.

Cette section s'adresse aux élèves bilingues, appartenant à des familles anglophones, mais aussi à des élèves ayant fait une partie de leur scolarité dans un pays anglophone et plus généralement à des élèves ayant un niveau suffisant en langue anglaise (et présentant de bonnes aptitudes scolaires).

Les candidats pour la section internationale britannique doivent en outre être extrêmement motivés pour approfondir leur niveau de langue et de culture britannique. En effet, en plus des cours de langue habituels, des heures sont dispensées en langue anglaise, en littérature (4 h) et en histoire/géographie (2 h).

Cet enseignement représente 6 heures hebdomadaires supplémentaires et cela jusqu'à la classe de 3<sup>ème</sup> ; l'élève devra, par conséquent, être prêt à faire face à cette charge de travail importante (26 heures d'enseignement classique et 6 heures en plus pour la section soit 32 heures de cours par semaine).

Les élèves ont la possibilité en fin de 3<sup>ème</sup> de présenter le DNB « option internationale britannique » et éventuellement de poursuivre cette option au lycée de secteur Charles de Gaulle (concours obligatoire).

Les parents des élèves de CM2 intéressés par une entrée en 6<sup>ème</sup> "option internationale britannique", doivent adresser par voie postale ou déposer au secrétariat du collège Clos de Pouilly, **au plus tard le lundi 19 mars 2018 délai de rigueur**, les documents suivants :

- ♦ fiche d'inscription au concours d'entrée, qui est :
  - soit téléchargeable sur le site du collège : <http://col21-closdepouilly.ac-dijon.fr>
  - soit à demander au secrétariat du collège Clos de Pouilly
  - soit à l'école primaire de votre enfant.
- ♦ photocopie de la synthèse du livret d'évaluation pour les 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestres de CM2,
- ♦ une enveloppe libellée à votre nom et à votre adresse et timbrée au tarif en vigueur pour la réponse.

Les candidats, qui auront retourné les documents demandés ci-dessus, passeront le concours d'entrée qui se déroulera **le mercredi 4 avril 2018 au collège Clos de Pouilly** de 8h30 à 10h15 pour l'épreuve écrite et de 10h30 à 13h00 pour l'épreuve orale. Une convocation vous parviendra ensuite pour vous préciser les modalités de passage et l'organisation du concours en sachant que les parents pourront rester pendant toute la durée des épreuves dans une salle annexe.

Le nombre de places étant limité pour l'entrée en 6<sup>ème</sup> internationale britannique, l'admission dans cette section **est prononcée courant juin par l'inspectrice d'académie**, directrice des services départementaux de l'éducation nationale.

**Aucune** session de remplacement ne sera organisée et les élèves non admis seront affectés dans leur collège de secteur.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Veuillez recevoir, Mesdames et Messieurs, mes sincères salutations.

Le Principal,

P. GEANTOT

Nota :

Une réunion d'information destinée aux parents d'élèves et élèves sélectionnés sera organisée en fin d'année après l'affectation définitive (la date vous sera communiquée ultérieurement).